

Compte rendu
Conseil d'école du 3 Novembre 2016
ORDRE DU JOUR du 1^{er} Conseil d'école

- 1/Présentation des membres du nouveau Conseil d'École.**
- 2/Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves.**
- 3/Conseil d'école: composition et attributions.**
- 4/Effectifs et organisation interne de l'école.**
- 5/Aide aux enfants en difficulté (RASED, PPRE, Passerelle, AVS, APE...)**
- 6/Modification du règlement intérieur et vote(PPMS).**
- 7/Actions pédagogiques envisagées.**
- 8/ Actions envisagées par les parents (association, marché de Noël, lieu accueil parents...)**
- 9/Bilan du partenariat avec la Municipalité et point sur les travaux réalisés.**
- 10/Présentation du bilan de la coopérative.**
- 11/ Vote consultatif des futurs rythmes scolaires organisés par la municipalité.**

Début de la séance : 18h00

Tour de table et présentation :

1/Présentation des membres du nouveau Conseil d'École.

1-1 12 Parents d'élèves élus:

Laurie FOUIN -Cédric MOREAU -GILI Magalie-Florence Dehais -Olivier Large-PALISSER Richard - Maud Girin Le borgne- Estelle Dubois – Gaelle Watrin - Ivy Deflorenne- Anne-Catherine Meyer- DOUILLET GEORGE Adélaïde

1-2 Parents d'élèves présents :

Mr PALISSER ; Mme GILLI ; Mme DUBOIS ; Mr MOREAU ; Mme DEHAIS ; Mme MEYER

2/Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves.

Forte mobilisation cette année des élections parents d'élèves cette année avec 39 % de participation. L'affichage des photos des classes au moment des élections a peut être favorisé ce bon résultat.

3/Conseil d'école: composition et attributions.

Représentant de la mairie : Mme MOUSSA

ATSEM : Absente

ATPE :Mme AUDIBERT

Enseignants :

Nouveaux enseignants : Mme Brigitte GAUBERT, Mme Pham Sarah, Mme Anais ECHARD, Mme CORDIER Nathalie. (congé maladie est prolongé jusqu'au 30 novembre 2016)
Mmes GARCEZ, VEYRET , GAUDILLAT, M. DUC remplaçant de Mme CORDIER, M. GRAVALLON, M. AUGROS,

3-1. Constitution et attribution du conseil d'école :

L'équipe enseignante remercie les parents élus.

Les représentants des parents d'élèves se sont constitués en une liste de 12 parents, ils ont tous été élus : 9 titulaires correspondant aux 9 classes de l'école et 3 suppléants. Tous les représentants peuvent assister au conseil seulement 9 parents peuvent voter lors du conseil (règlement intérieur et cotisation OCCE).

Le conseil d'école débat sur le fonctionnement de l'école, les relations avec les familles et la mairie (crédits divers et travaux), sur les différentes fêtes comme la kermesse et la coopérative scolaire. Il est évoqué lors de la réunion les projets pédagogiques mais la pédagogie ne peut être remise en question par les parents d'élèves.

Le conseil d'école n'est pas le conseil du TAP ni de la cantine, ces questions sont abordées mais dans un temps raisonnable afin que le conseil ne déborde pas trop.

4/Effectifs et organisation interne de l'école.

4-1- L'effectif 2016-2017 :

PS	33	CP :	24
MS	30	CE1 :	22
MS/GS	29	CE1/CE2 :	24
		CE2/CM1 :	23
		CM1/CM2 :	25
		CM2 :	26

Total maternelle : 92 à 7 de l'ouverture

Total élémentaire : 144

Total groupe scolaire: 236 élèves

Soit 12 élèves de plus que l'année dernière. Ecole en constante augmentation d'effectifs sur 3 ans ouverture à envisager l'année prochaine compte tenu des constructions alentours.

Mme Brigitte GAUBERT à mi-temps en poste adapté non titulaire d'une classe.

Mme GAUDILLAT a temps partiel (75%) complété par Mme Nathalie BARRET

Mr GRAVALLON est déchargé à 1/3 de temps c'est à dire tous les jeudis et mardis après midi complété par Mr RIONDET Jean.

4.2- Fonctionnement TAP

- Les parents d'élèves demandent plus de lisibilité et plus d'informations sur les contenus et le personnel intervenant.

La référente TAP Mme Carine Chalet évoque le retard cette année de la diffusion des livrets d'information. Il a été évoqué au moment des réunions préparatoires la diffusion d'informations via le BLOG des parents.

- Le conseil de vie périscolaire (CVP) qui s'était tenu l'an passé le 24 Novembre 2015, n'est pas encore programmé par le service des sports de la ville de Ste FOY. Mme MOUSSA explique que Mme Charlet doit gérer le CVP.

- Compte tenu des difficultés organisationnelles évoquées plus tôt et la complexité toujours plus grande rencontrée pour les inscriptions, nous trouvons qu'il est souhaitable d'étendre le dispositif informatique d'inscription cantine aux TAP(portail famille).

- Les difficultés concernant le taux d'encadrement TAP se pérennisent cette année compte tenu du fait qu'un certain nombre d'intervenants sont mandatés par la mairie et dont les absences sont difficiles à gérer et à anticiper par l'encadrement TAP.

- L'occupation des locaux en maternelle pose problème. La salle de motricité est dédiée à des activités de motricité pour l'école d'une part. D'autre part, les TAP n'ont pas de locaux adaptés aux activités TAP. Notons que cet espace vient d'être refait à neuf cette année. Les enfants qui vont en motricité prennent la précaution de porter des chaussons pour accéder à cette salle. Pour des questions d'hygiène et de soin des locaux, mais aussi pour des raisons organisationnelles (matériel installé), il est difficile de partager cette espace. Dans ces conditions, serait il possible de rendre disponible les locaux inoccupés des pompiers. Mme Moussa répond que le bâtiment n'est pas aux normes et qu'il appartient toujours aux pompiers.

- Le même problème se pose en élémentaire avec la salle de musique actuellement

condamnée.

4-3 Cantine

Pour rappel

□ Primaire :

2 services, nombre d'élèves identique par rapport à l'année dernière (60 à 65 pour chaque service).

2 agents pour le cycle 2

2 agents pour le cycle 3

Plus 1 agent qui reste dans la cour pour proposer des jeux pour les deux services

Temps de repas cycle 2 : 11h40-11h45 → 12h20 (1^{er} service).

2^{ème} service : 12h30 → 13h20.

□ Maternelle :

Effectif en augmentation : environ 70 enfants en 2 services

Par service : 2 ATSEM + 1 agent de restauration.

Un moment de transfert d'élève entre les deux services difficile à gérer compte tenu des locaux et du nombre d'élève inscrit à la cantine.

-Le personnel de cantine a de fortes contraintes de temps et d'espace. Cela reste un temps difficile à gérer pour le personnel comme pour les élèves alors que dans le même temps nous constatons que nous avons à faire à des enfants relativement calmes avec un personnel de cantine expérimenté.

Est il possible d'organiser un temps de formation pour le personnel de cantine pour gerer ce moment et les difficultés qu'il rencontre inévitablement. Gestion du stress, analyse de la pratique....

5/Aide aux enfants en difficulté (RASED, PPRE, Passerelle, AVS, APE...)

RASED : présentation aux parents du R.A.S.E.D

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Tout enfant peut rencontrer des difficultés passagères dans ses apprentissages.

La première aide consiste, pour le maître, à adapter son enseignement.

Si les difficultés persistent, une aide personnalisée pourra être proposée.

Parfois cependant, il est utile que l'Équipe du Réseau d'Aide accompagne et complète les mesures mises en place par l'équipe de l'École en proposant une « aide spécialisée » pour permettre à l'enfant:

- ✓ *de dépasser ses difficultés,*
- ✓ *de construire des stratégies, des attitudes pour être élève,*
- ✓ *de trouver sa place au sein de l'école.*

Enseignante d'adaptation Nadine Maucard	Rééducatrices Isabelle Bergame (Ste Foy les Lyon) Anne Cottin (Craponne)	Psychologue Scolaire Nathalie Thioux
---	--	--

Vous pouvez contacter les membres du RASED :

- directement au **04 78 57 94 92** ou laisser un message sur le répondeur.
- par l'intermédiaire de toute personne appartenant à l'équipe de l'école.

Une plaquette explicative est à votre disposition auprès du Directeur de l'école.

Signalement Cycle 2 CP - CE1 - CE2:

15 élèves/ 83 élèves signalés soit 18 % des effectifs du cycle 2

6/Modification du règlement intérieur et vote(PPMS).

6-1) Règlement de l'école:

le règlement est assujéti au règlement départemental. Il doit être examiné par le Conseil d'Ecole qui vote pour son adoption. Il est ensuite collé dans le cahier des élèves.

Même règlement que l'an passé avec l'ajout d'une partie sur les nouvelles mesures de sécurité après lecture et délibération.

Une nouvelle réglementation impose de nouvelles mesures de sécurité dans les écoles. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous. Tout comportement ou objet suspect est signalé.

En tant que parents, vous ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants. Les attroupements devant l'école doivent être évités. Aussi, merci d'indiquer à votre enfant d'entrer dans l'école dès son arrivée.

Toute personne doit se présenter clairement à l'interphone de l'école et indiquer la raison de sa venue. Les personnes sans rendez-vous ne seront reçues qu'en fonction des disponibilités des professionnels ou sont invitées à prendre rendez-vous par téléphone ou par écrit.

Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.

Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué.

L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur.

Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler voire interdire la circulation et le stationnement des véhicules aux abords de l'école. Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des écoles.

En maternelle, vos enfants sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel votre enfant est inscrit.

DES EXERCICES RÉPÉTÉS CHAQUE ANNÉE

Chaque école actualise son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à sa situation précise. Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...). Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants.

Les correspondants police ou gendarmerie « sécurité de l'école », le référent sûreté de l'éducation nationale apportent leur expertise dans l'actualisation du PPMS comme dans l'organisation des exercices. Ils peuvent conseiller les maires dans le cadre de travaux de sécurisation.

Vote : 17 pour / 1. abstention → Adopté

En élémentaire :

Concernant les horaires, le début de l'école est à 8h30 et à 13h30 précise, les heures de

sorties (11h30-15h15 ou 16h) sont les heures de fin de cours. Les enfants doivent ensuite ranger leurs affaires, s'habiller et se mettre en rang pour sortir. Il y a donc nécessairement un peu de battement.

En maternelle, les horaires sont les mêmes avec 10 min d'amplitude à l'entrée et à la sortie, pour permettre aux familles de se rendre des 2 côtés sans courir.

Petit rappel : Quand votre enfant est malade, il faut prévenir l'école pour signaler son absence par téléphone et quand votre enfant revient en classe, merci de faire un justificatif d'absence sur papier libre.

6-2) APC (Aide personnalisée, méthodologie, activité en lien avec le projet d'école):

C'est à l'enseignant que revient le choix des élèves qui peuvent suivre l'APC. Un document est adressé aux familles qui peuvent refuser. Dans notre école, les APC se déroulent sur la pause méridienne. Les enseignants doivent faire 36h, d'APC par an.

7/Actions pédagogiques envisagées.

Pas de classe découverte prévue cette année. 2 enseignants motivés en début d'année, arrêtés par la baisse significative de la dotation de la mairie dans ce domaine. Propositions mairie octobre 2016 : Classe de découverte : 28,5€/élève si 3 nuits à l'extérieur

Intervention de Maya FOUGEIROL dans 7 classes pour la musique.

6 classes se rendrons à la biennale d'art contemporain « wall drawing »(GS-CP-CE1-CE2/CM1-CM1/CM2-CM2).

Etant donné le succès rencontré l'an passé, une soirée jeux sera de nouveau organisée le 7 avril 2017. Elle permettra aux familles de venir jouer à l'école avec des jeux réalisés par les enfants. Un parent d'élève interpelle l'assemblée à propos du seuil d'accueil de sécurité et de couverture d'assurance. Présence des animateurs TAP pour cette soirée.

Les classes de maternelle assisteront à un spectacle avant les vacances de la Toussaint le spectacle de Noël sera le 5 Décembre 2016.

Le projet Nature en partenariat entre autres avec la FRAPNA et financé par Lyon Métropole

Fête de la science avec la MJC de Ste Foy

Projet école et cinéma.

Une sortie ski de fond pour la classe de Mr Augros.

8/ Actions envisagées par les parents (association, marché de Noël, lieu accueil parents...)

Constats :

- Une baisse des dotations de la mairie.
- Une baisse des cotisations des parents à la coopérative scolaire alors que dans le même temps nous vivons une augmentation des effectifs de l'école.
- Une baisse des gains sur les temps de mobilisations des délégués de parents d'élèves

2 choix s'offrent à nous

1 : Annuler la kermesse et se reporter sur des actions plus rémunératrice en gardant comme objectif de tisser des liens avec les parents en vue de renouveler une équipe de parents d'élèves pour l'année prochaine. (beaucoup de parents d'élèves cette année ont leurs enfants en CM2 donc ne s'investiront pas l'an prochain.) Mettre en œuvre une action importante en maternelle et une en élémentaire. La configuration de l'école faisant que les parents d'enfants scolarisés en maternelle n'investissent que très minoritairement les actions d'élémentaire et inversement.

2 : Maintenir la kermesse mais la rendre plus attractive avec des spectacles d'enfants en travaillant la gestion des stocks des lots et des boissons et en réfléchissant sur des ventes rémunératrices.

Durant le conseil d'école les parents d'élèves ont évoqué des propositions de projets:

- Un projet « initiative », qui serait de vendre des tabliers ou des mugs ou des torchons ou chaque enfant aura dessiné
- Proposition d'une soirée « repas »
- Proposition de reconduction de tombola avec les chocolats de Pâques

La mairie nous demande de ne pas faire la fête de l'école la veille et le jour des dates suivantes :

- Le 21 Avril (élection présidentielle 23/04)
- Le 5 Mai (élection présidentielle 7/05)
- Le 9 Juin (Législatives le 10/06)
- le 16 Juin (Législatives le 17/06)

9/Bilan du partenariat avec la Municipalité et point sur les travaux réalisés.

8- Budget Mairie, travaux et investissement :

Le budget fournitures de la mairie s'élève à 6359,37 € pour l'élémentaire et 2762,63€ pour la maternelle. Soit une moyenne lissée d'environ 40 € par élève.

Cette somme permet à l'équipe enseignante d'acheter les fournitures scolaires, les livres, le matériel d'arts plastiques.... et le papier pour les photocopies ainsi que le nécessaire du bureau de la Direction.

La mairie finance les spectacles de Noël à hauteur de 4 € par enfant.

Travaux : Un TNI a été installé pour la classe de CP. Un TNI est en attente d'installation pour la classe de MS/GS depuis la rentrée de Septembre. Travaux reportés aux vacances de Noël. Une demande d'installation d'un TNI pour la classe de CE1-CE2 a été formulée pour l'année scolaire prochaine. Il est à noter qu'à ce jour, le TNI de la classe de Mr Augros ne fonctionne toujours pas au niveau de l'interactivité et ce malgré les multiples interventions du service de maintenance.

L'équipe enseignante fait remonter que la mairie fait des investissements coûteux en matériel mais que malheureusement, les installations et les maintenances informatiques ne sont pas suffisantes .

Mme Moussa précise que des consultations entre la mairie et L'inspecteur de circonscription M Garapon concernant le numérique à l'école sont en cour.

Problème de batterie de la classe mobile.

Le ponçage et la vitrification de la salle de motricité en maternelle ont été réalisés cet été.

La réfection du sol de la salle de musique a été réalisé cet été mais une fuite d'eau a condamné cette salle jusqu'à nouvel ordre. Le 24 octobre 2016 la société ATTILA est intervenu pour une recherche de fuite au niveau de la toiture.

L'an passé, les parents souhaitent que la mairie mette en place un planning des travaux pour un meilleur suivi car des demandes étaient récurrentes.

Le 9 septembre 2016, Mr RAPHY MONTAGNE, responsable des bâtiments et de la logistique de la mairie est passé dans le bureau du directeur annoncer un planning :

S 37 : pose d'un juda de porte entrée élémentaire. (Travaux réalisés)

S 38 : repport de sonette maternelle sur le second portail. (Travaux réalisés)

S 39/40 : installation d'un visiophone de porte d'entrée élémentaire. (Travaux non réalisés à ce jour)

S 39/40 : Pose de verrous sur les portes de maternelle (travaux réalisés)

Une première phase de travaux sur les toilettes élémentaire côté cycle 2 doit être réalisé en fin d'année. La seconde partie des travaux côté cycle 3 devrait être réalisée l'été 2017. Ce problème devrait être résolu pour la rentrée prochaine.

Les ouvriers qui interviennent à l'école doivent prévenir l'école de leur intervention à l'école et être porteur d'un badge. Ce n'est pas toujours le cas.

Questions en suspend

- Réparation de l'escalier en béton en maternelle.
- Débarras des accès. (escalier)
- Verrou en sous sol salle des parents d'élèves en élémentaire. (conservation des stocks actions parents)
- Vu les nouvelles mesures de sécurité et les difficultés que rencontrent les parents pour déposer les enfants à l'école, les parents d'élèves élus demandent l'aménagement d'un dépose minute aux abords, à minima, de l'école maternelle. Mme MOUSSA rappelle l'interdiction de stationnement aux abords des écoles.
- La rue du Neyrard est rendue prioritaire aux piétons.

Remarques :

Marquage au sol : passage piéton à repeindre.

Panneau attention école a disparu.

Demande de pose d'un radar pédagogique.

10/Présentation du bilan de la coopérative.

Budget coopérative scolaire :

Au bilan du 31 Août, la coopérative était de 3280 euros contre 5002,70 euros l'an passé (subventions mairie classe externalisée (3904,50), vente de chocolats (1871,95€), vente de gateaux (100€(l'an passé), Une donation de 2245,42€ a été donnée sur l'exercice 2014-2015.

la participation volontaire était de 2953€ l'an passé contre 1720€ une perte de 1233 € cette année, 90€ volé l'an passé. au 3 novembre l'état actuel des comptes est de 4663 euros contre 3732,30 euros l'an passé.(les photos de classe ont été réalisées plus tôt que l'an passé)

Grâce à la kermesse de Juin dernier nous avons réalisé 1032,18 de bénéfices contre 1347,20 euros l'an passé. Diminution de 23%.

La cotisation de l'OCCE est sur la base du volontariat et donc non obligatoire pour les familles.

La cotisation s'élève à 12 € par élève pour 10€ l'an passé), 20€ (18€ l'an passé) pour 2 enfants de la même famille, 25 € (24€ l'an passé) pour 3.

Mot Parents :

la coopérative de notre école est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), ce qui lui donne une existence légale et lui permet la gestion des fonds.

A quoi sert l'argent des cotisations ?

- ✓ 2,20 € par élève sont versés à l'OCCE (Rhône + National).
- ✓ La coopérative participe au financement des sorties et des spectacles proposés à l'école (séances de cinéma, entrées aux musées ou expositions, transports, différents projets comme la création de films d'animation...).
- ✓ Nous utilisons les fonds de la coop pour l'achat de petits matériels (bougies, DVD, farine...), des abonnements pour des rallyes en ligne, etc.
- ✓ La COOP est également alimentée par la vente des photos de classe et par les bénéfices des fêtes d'école.

Au Conseil d'école du 3 novembre, nous avons fait une proposition qui a été acceptée par l'ensemble des participants. Cette année, la cotisation s'élève à 10 € par élève (maternelle ou élémentaire), 20€ pour 2 enfants de la même famille, 25 € pour 3.

Les familles qui le souhaitent peuvent faire un don plus important.

La cotisation n'est **pas obligatoire**, mais vous comprenez combien elle est utile pour nos élèves !

Merci de régler par chèque à l'ordre de l'OCCE de l'École du Centre.

Après délibération, Le conseil d'école décide d'augmenter le montant des cotisations par rapport aux années précédentes; les familles qui le souhaitent pourront faire un don plus important.

11/ Vote consultatif des futurs rythmes scolaires organisés par la municipalité.

Nous précisons qu'il s'agit d'un vote consultatif organisé par la mairie. La responsabilité du choix et de la décision revient à la mairie.

La mairie explique qu'elle soumet au vote une seule proposition des horaires de type "huit demi-journées" qui vient remplacer les horaires de type "neuf demi-journées" actuels.

Enoncé du vote : pour ou contre le jeudi après-midi libéré et l'organisation du TAP à ce moment là.

Argumentaire de la mairie :

- Les dotations de l'Etat sont en baisse. La mairie de Ste Foy se trouve dans l'impossibilité de poursuivre 4h30 de TAP par semaine.
- Fatigue des enfants.
- Beaucoup de temps de transition.
- Difficultés rencontrées pour partager les locaux.
- Les TAP organisés sur une demi-journée est avantageux.
- Garderie du matin et du soir maintenues.

Parents :

Proposition non conforme à l'esprit de la loi et des intérêts des enfants.

Vote : voir annexe

Fin de la séance 20h15

Signatures Parents d'élèves

Signature Directeur

ANNEXE 1 : LE VOTE du CONSEIL d'ECOLE

DATE 03/11/2016	ORDRE du JOUR 11	ECOLE : CENTRE			
Noms	Voix délibératives	Nbre	P	C	A
GRAVALLON Philippe	Le directeur : Président	1			x
MOUSSA Catherine	Le Maire ou son représentant	1	x		
(absent)	Un conseiller municipal	1			
Les Maîtres de l'Ecole					
	1	Le directeur ne vote qu'une fois			
Mr AUGROS	2				x
Mme PHAM	3				x
Mme GAUDILLAT	4				x
Mme VEYRET	5				x
Mme BUTHION	6				x
Mme ECHARD	7				x
Mme GARCEZ	8				x
	9				
	10				
Les Maîtres remplaçants en fonction dans l'école ce jour-là					
Mmr DUC					x
	Un maître du RASED (absent)	1			
Les représentants des parents					
Mr PALISSER	1			x	
Mme GILLI	2				x
Mme DUBOIS	3			x	
Mr MOREAU	4			x	
Mme DEHAIS	5			x	
Mme MEYER	6			x	
	7				
	8				
	9				
	10				
	Le DDEN (absent)	1			
RESULTATS			Pour	Con- tre	Abs
			1	5	10
Voix consultatives					
	L'inspecteur de l'Education nationale				
	Le médecin				
	L'infirmière scolaire				
	L'assistante sociale				
	Une représentante des ATSEM				